

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Bell Canada	5 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Capital SLM 300 Inc.	9 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> </ul>
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	5 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Argent Energy Trust	8 août 2011	Alberta
Canadian REIT Income Fund	5 août 2011	Ontario
Firm Capital Mortgage Investment	9 août 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation		
Fonds Fidelity	4 août 2011	Ontario
Catégorie Fidelity Grande capitalisation Canada		
Catégorie Fidelity Actions et revenu		
Fidelity Obligations canadiennes à rendement en capital		
Fidelity Titres américains à rendement élevé et à rendement en capital		
FortisAlberta Inc.	4 août 2011	Alberta
Veresen Inc.	9 août 2011	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation de capital de risque Kanosak	10 août 2011	Québec
Allied Properties Real Estate Investment Trust	4 août 2011	Ontario
Barisan Gold Corporation	9 août 2011	Colombie-Britannique
Compton Petroleum Corporation	11 août 2011	Alberta
Fiducie de placement immobilier Dundee	8 août 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Invesco Trimark	4 août 2011	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens (parts de série Société)		
Fonds Invesco Trimark	4 août 2011	Ontario
Fonds d'intérêt Trimark		
Fonds du marché monétaire américain Trimark		
Fonds d'obligations Avantage Trimark		
Fonds d'obligations canadiennes Trimark		
Catégorie obligations canadiennes		
Fonds de revenu à taux variable		
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark		
Fonds de revenu gouvernemental Plus Trimark		
Catégorie revenu diversifié Trimark		
Catégorie rendement diversifié Trimark (auparavant Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark)		
Fonds mondial équilibré Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Fonds de croissance du revenu Trimark		
Fonds équilibré Sélect Trimark		
Fonds Destinée canadienne Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Catégorie Trimark canadienne (auparavant Catégorie distinction canadienne Trimark)		
Catégorie de dividendes canadienne Plus Trimark		
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark		
Fonds de répartition Invesco		
Fonds de marché monétaire canadien		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Invesco		
Catégorie revenu à court terme Invesco		
Catégorie Destinée nord-américaine Trimark		
Fonds de sociétés américaines Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Catégorie petites sociétés américaines Trimark		
Fonds Europlus Trimark		
Fonds Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Fonds Destinée mondiale Trimark		
Catégorie Destinée mondiale Trimark		
Fonds mondial d'analyse fondamentale Trimark ( <i>auparavant Fonds de croissance Sélect Trimark</i> )		
Catégorie mondiale d'analyse fondamentale Trimark ( <i>auparavant Catégorie croissance Sélect Trimark</i> )		
Catégorie petites sociétés mondiales Trimark		
Fonds international des sociétés Trimark		
Catégorie internationale des sociétés Trimark ( <i>auparavant Portefeuille privé d'actions EAEO Trimark</i> )		
Catégorie énergie Trimark		
Fonds de ressources Trimark		
Catégorie marchés émergents Invesco		
Catégorie croissance européenne Invesco		
Catégorie croissance mondiale Invesco		
Fonds de croissance internationale Invesco		
Catégorie croissance internationale Invesco		
Fonds de titres d'emprunt marchés émergents Invesco		
Fonds équilibré canadien Invesco		
Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds mondial équilibré Invesco Catégorie actions canadiennes de croissance Invesco ( <i>auparavant Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance Invesco</i> )		
Fonds d'excellence canadien de croissance Invesco Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco		
Catégorie combinée actions canadiennes Invesco		
Fonds d'actions Pur Canada Invesco Catégorie d'actions Pur Canada Invesco		
Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco Catégorie actions canadiennes Sélect Invesco ( <i>auparavant Portefeuille privé d'actions canadiennes Invesco</i> )		
Fonds d'actions mondiales Invesco Catégorie actions mondiales Invesco		
Fonds Indo-Pacifique Invesco Fonds immobilier mondial Invesco		
Fonds de répartition d'actif canadien tactique PowerShares		
Fonds indice d'obligations échelonnées de sociétés 1-5 ans PowerShares Fonds indice d'obligations à rendement élevé de sociétés PowerShares		
Fonds indice d'obligations à rendement réel PowerShares		
Catégorie d'obligations à rendement en capital tactique PowerShares		
Fonds d'obligations tactique PowerShares		
Catégorie indice canadien dividendes PowerShares		
Catégorie indice actions privilégiées canadiennes PowerShares		
Fonds de rendement diversifié PowerShares		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de dividendes mondial PowerShares		
Catégorie indice fondamental canadien FTSE RAFI® PowerShares		
Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI® PowerShares		
Fonds fondamentaux mondial+ FTSE RAFI® PowerShares		
Fonds fondamentaux américain FTSE RAFI® PowerShares		
Catégorie agriculture mondiale PowerShares		
Catégorie énergie propre mondiale PowerShares		
Catégorie or et métaux précieux mondiale PowerShares		
Catégorie eau mondiale PowerShares		
Catégorie dragon d'or Chine PowerShares		
Catégorie Inde PowerShares		
Catégorie QQQ PowerShares		
Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2023 Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille Tacticiel 2028 Invesco Portefeuille Tacticiel 2033 Invesco Portefeuille Tacticiel 2038 Invesco		
Fonds Invesco Trimark	4 août 2011	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains (parts de série I)		
Fonds Invesco Trimark	4 août 2011	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens (Parts de série Institutionnelle)		
Fonds Invesco Trimark	4 août 2011	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens (Parts de série Fiducie du Nord Canada)		
Fonds mutuels CIBC et Famille de Portefeuilles sous gestion CIBC	5 août 2011	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC Fonds marché monétaire CIBC Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds à revenu mensuel CIBC Fonds d'obligations mondiales CIBC Fonds mondial à revenu mensuel CIBC Fonds équilibré CIBC Fonds de revenu de dividendes CIBC Fonds de croissance de dividendes CIBC Fonds d'actions canadiennes CIBC		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC		
Fonds discipline d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds discipline d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds Amérique latine CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		
Régime Impression	9 août 2011	Ontario
Régimes Héritage	9 août 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie de société toutes capitalisations Harbour	10 août 2011	Ontario
Fonds Acuity	5 août 2011	Ontario
Fonds d'actions canadiennes de 30		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
sociétés toutes capitalisations Acuity		
Fonds équilibré canadien Acuity		
Fonds d'actions canadiennes Acuity		
Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity		
Fonds d'actions environnement sain Acuity		
Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity		
Fonds diversifié de revenu Acuity		
Fonds de dividendes Acuity		
Fonds d'actions EAEO Acuity		
Fonds de revenu fixe Acuity		
Fonds de revenu et de croissance Acuity		
Fonds de revenu élevé Acuity		
Fonds marché monétaire Acuity		
Fonds de ressources naturelles Acuity		
Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity		
Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity		
Fonds mondial d'actions valeurs sociales Acuity		
Portefeuille valeurs sociales Alpha		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
9162-8248 Québec Inc.	2011-06-29	84 962 actions ordinaires	7 553 \$	1	0	2.5
Afri-Can, Société de minéraux marins	2011-07-25	15 810 000 unités	1 106 700 \$	9	12	2.3 / 2.5 / 2.10
Akebia Therapeutics, Inc.	2011-07-26	21 428 571 actions privilégiées de série B	3 000 000 \$	1	0	2.10
Algonquin Power Co.	2011-07-25	débetures	134 767 800 \$	5	20	2.3
Banque de Montréal	2011-07-07	billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2011-07-18	billets	9 615 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2011-07-25	billets	9 449 000 \$	1	0	2.3
BioMatera Inc.	2011-07-22	3 046 actions de catégorie A	243 680 \$	1	17	2.3 / 2.5
Caribou Copper Resources Ltd.	2011-07-29	4 185 000 unités et 1 650 000 unités accréditatives	1 249 500 \$	3	20	2.3 / 2.5
CIT Group Inc.	2011-06-15	billets	9 170 000 \$	2	2	2.3
Corporation Minière Osisko	2011-07-12	460 000 actions ordinaires	6 886 200 \$	1	0	2.13
DB Mortgage Investment Corporation #1	2011-07-11	18 113 actions ordinaires	18 113 000 \$	1	98	2.3
Dunkin' Brands Group, Inc.	2011-07-26	290 200 actions ordinaires	5 209 990 \$	2	6	2.3
Energold Drilling Corp.	2011-07-21	débetures	10 000 000 \$	1	22	2.3
Escape Gold Inc.	2011-07-20	3 600 000 unités accréditatives et 1 200 000 unités	1 200 000 \$	7	18	2.3
Expand Energy Corporation	2011-07-19	1 204 178 actions ordinaires et 250 600 actions ordinaires accréditatives	1 346 890 \$	6	3	2.3
Extraction Nichromet Inc.	2011-07-15	6 820 000 unités	682 000 \$	0	1	2.10
Global MGA Financial Inc.	2011-05-30	12 500 000 unités	2 000 000 \$	1	39	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2011-07-22	billets	23 742 172 \$	1	3	2.3
Gulfport Energy Corporation	2011-07-15	50 000 actions ordinaires	1 365 500 \$	1	0	2.3
HomeAway, Inc.	2011-06-28	50 000 actions ordinaires	1 325 835 \$	1	1	2.3
Huldra Silver Inc.	2011-07-14	6 476 880 bons de souscription spéciaux et 2 113 366 bons de souscription spéciaux « accreditifs »	9 336 763 \$	3	90	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.24
Inca One Metals Corp.	2011-06-30	5 000 000 d'unités	2 000 000 \$	1	99	2.3 / 2.5
Integra Gold Corp.	2011-06-30	20 000 actions ordinaires	12 400 \$	3	0	2.13
IOU Financial Inc.	2011-07-15	500 000 unités	200 000 \$	0	3	2.3
Jennerex, Inc.	2011-07-22 et 2011-07-29	584 849 actions ordinaires de catégorie A	4 726 223 \$	1	19	2.3
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2011-07-19	575 unités	631 686 \$	1	0	2.3
Lakota Resources Inc.	2011-07-15	172 710 000 actions ordinaires	1 727 100 \$	5	37	2.3 / 2.5
Les Minéraux Rares Quest Ltée	2011-06-08	15 000 actions ordinaires	28 305 \$	0	1	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mag Copper Limited	2011-06-23	13 500 000 actions ordinaires	1 687 500 \$	1	0	2.13
Magazine Luiza S.A.	2011-05-04	350 000 actions ordinaires	3 353 000 \$	1	0	2.3
Megastar Development Corp.	2011-07-20	6 715 265 unités	671 527 \$	14	40	2.3 / 2.5
Mexigold Corp.	2011-07-04	11 100 000 actions ordinaires	3 672 000 \$	1	151	2.3 / 2.5
Mines d'Argent Ecu Inc.	2011-07-13	billets	15 000 000 \$	0	1	2.10
Mines d'Or et de Cuivre Newbaska Ltée	2011-07-25	419 622 actions ordinaires	62 943 \$	3	2	2.14
Musgrove Minerals Corp.	2011-07-05	8 000 000 d'unités	1 200 000 \$	1	52	2.3 / 2.5
Nexsan Corporation	2007-03-29	15 000 000 d'actions privilégiées série C	8 683 500 \$	1	0	2.3
Optosécurité Inc.	2011-07-28	débetures convertibles	1 058 000 \$	9	0	2.3
Parta Dialogue Inc.	2011-07-20 et 2011-07-26	2 000 000 d'actions ordinaires et 1 000 000 de bons de souscription	180 000 \$	10	2	2.3
Primo Water Corporation	2011-06-22	125 000 actions ordinaires	1 393 425 \$	1	0	2.3
PurGenesis Technologies Inc.	2011-06-06	billets promissoires convertibles	815 000 \$	13	0	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Replicor Inc.	2011-06-30	383 459 actions ordinaires catégorie A	383 459 \$	6	2	2.3
Ressources Vantex Ltée	2011-07-12	260 unités	260 000 \$	21	2	2.3 / 2.5 / 2.24
Serengeti Resources Inc.	2011-06-27	4 213 999 unités	1 306 340 \$	4	13	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2011-07-15	1 085 579 parts de fiducie	11 941 373 \$	6	109	2.3 / 2.10 / 2.24
Société d'épargne des autochtones du Canada	2011-07-08	20 obligations	20 000 \$	1	0	2.9
Société minière Aurvista	2011-05-20	2 092 500 actions ordinaires et 2 092 500 bons de souscription	837 000 \$	3	12	2.3 / 2.10
Suparna Gold Corp.	2011-06-30	33 333 334 unités	10 000 000 \$	8	162	2.3 / 2.5
The Futura Loyalty Group Inc.	2011-07-15	3 000 000 d'unités	150 000 \$	1	4	2.3
Trimel BioPharma Holdings Inc.	2011-07-14	21 279 211 unités	22 435 735 \$	3	83	2.3
VentriPoint Diagnostics Ltd.	2011-07-18	13 932 288 unités	2 368 490 \$	2	42	2.3
Vidéotron Ltd.	2011-07-05	billets	300 000 000 \$	6	31	2.3
Walton MD Gardner Ridge LP	2011-07-15	119 639 parts de société en commandite	1 156 670 \$	2	36	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.



#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Barclays Bank PLC

Vu la demande présentée par Barclays Bank PLC (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 juillet 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le formulaire américain 6-K de l'émetteur portant sur la période terminée le 30 juin 2011, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera déposé sur SEDAR le ou vers 2 août 2010;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 28 avril 2011 qui vise le placement d'un montant en capital global de 21 000 000 000 \$ US en billets à moyen terme non convertibles, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation de prix » : le supplément de fixation du prix que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 3 août 2011 ainsi que tout autre supplément de fixation du prix relatif au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur est assujetti à la Loi de 1934;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102, pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. l'émetteur a obtenu la dispense 2011-SMV-0017, en vertu de laquelle il est dispensé d'établir une version française des annexes au document visé qui sont exigées par la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, mais qui ne le sont pas en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;

6. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour sa traduction empêchent l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. que la version française du document visé soit déposée sur SEDAR au plus tard le 26 août 2011;
2. que tous les suppléments de fixation du prix à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du document visé contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera déposée sur SEDAR au plus tard le 26 août 2011.

Fait à Montréal, le 2 août 2011.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0135

### **Firm Capital Mortgage Investment Corporation**

Vu la demande présentée par Firm Capital Mortgage Investment Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 août 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 août 2011 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs, ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs, ainsi que le rapport de gestion qui est accompagné pour la période terminée le 30 juin 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans

les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 8 août 2011.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0138

### **Veresen Inc.**

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 août 2011 par Veresen Inc. (l'« émetteur »), société résultant de la restructuration de Fort Chicago Energy Partners L.P. (la « société en commandite ») complétée le 1er janvier 2011 (la « restructuration »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes A à F de la circulaire intitulées respectivement « *Arrangement Agreement* », « *Interim Order* », « *Arrangement Resolution* », « *Information Concerning Veresen Inc.* », « *Pro Forma Financial Statements of Veresen Inc.* » et « *Summary of the Shareholder Rights Plan* »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de la société en commandite datée du 19 octobre 2010 préparée en vue de la restructuration, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes et des états financiers intermédiaires;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la circulaire;

« états financiers intermédiaires » : les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de la société en commandite ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2010, lesquels sont intégrés par renvoi dans la circulaire;

« prospectus » : le prospectus provisoire et le prospectus définitif;

« prospectus définitif » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 9 août 2011, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242, 2009-PDG-0031, 2010 PDG-00009 et 2010-PDG-0045;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 29 juillet 2011 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des fonds d'investissement et de l'information continue, laquelle est valable pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 19 août 2011 inclusivement;

Vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. l'incorporation des annexes dans la circulaire n'était pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
4. les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté et pour éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. la circulaire contient un résumé des annexes;
6. les états financiers intermédiaires se devaient d'être intégrés par renvoi dans la circulaire en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, mais n'ont pas à être intégrés par renvoi dans le prospectus;
7. les états financiers intermédiaires, bien que requis d'être intégrés à la circulaire en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, contiennent de l'information financière qui n'est plus à jour;
8. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
9. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que la circulaire soit traduite en français et que la version française de la circulaire soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 5 août 2011.

Josée Deslauriers  
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2011-SMV-0040

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».